

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA  
COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE L'YONNE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2016**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Yonne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION**

Dépôts de dossiers et redépôts

Après un recul de 5,17% enregistré en 2015, le nombre de dossiers de surendettement déposés dans l'Yonne (1404) a de nouveau baissé de 8,95% en 2016. Par ailleurs, la commission enregistre toujours un niveau de redépôt de dossiers important (48%), à mettre notamment en perspective avec le taux significatif (19,52%) de dossiers dans lesquels figurent un bien immobilier résidence principale.

Recevabilité et orientation

L'instruction des dossiers a été réalisée dans un délai moyen inférieur à 6 semaines et 99,73% des dossiers ont été orientés dans le délai de trois mois prévu par la Loi Lagarde.

Près de 91,7% des dossiers soumis à la commission ont été déclarés recevables et la moitié de ces dossiers présentaient une capacité de remboursement négative.

Le taux d'orientation des dossiers en procédure de rétablissement personnel ayant continué de progresser en 2016 (31,7% des dossiers désormais, contre 25,8% en 2015), les recommandations d'effacement de dettes ont concerné 461 dossiers, soit 17% de plus que durant l'année 2015 (394 dossiers).

Les analyses du secrétariat ont pu être affinées grâce aux avis, remarques et suggestions constructives des commissaires. Ces derniers ont de nouveau participé très activement en 2016 aux travaux de la commission.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Après s'être nettement inscrit en baisse à compter de 2014 sous l'effet de la nouvelle procédure applicable depuis le 1er janvier 2014, le pourcentage des dossiers ayant fait l'objet de plans conventionnels de redressement définitifs est désormais stabilisé autour de 12% (12,4% en 2016, contre 12,1% en 2015).

A l'inverse, les nouvelles dispositions législatives étant désormais pleinement opérationnelles, 23,4% des dossiers font l'objet d'élaboration de mesures imposées ou recommandées immédiates. Celles-ci s'ajoutent aux 15,8% des dossiers traités en 2016 avec l'élaboration de mesures imposées ou recommandées.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes progresse notablement par rapport à son niveau de 2015 (72,1%) et atteint désormais 76,2% à fin 2016 (contre 82% au niveau national et 80,6% en Bourgogne-Franche-Comté). Cette évolution est essentiellement imputable à la progression du nombre de dossiers traités en procédure de rétablissement personnel (31,7% désormais pour mémoire), taux qui demeure toutefois inférieur à la moyenne nationale (soit 36,1%).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

BS  
JG

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions organisées</b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1 réunion en 2016	Organisation d'une réunion d'échange avec les juges et les membres des greffes des Tribunaux d'Instance d'Auxerre et Sens.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Pas de réunion en 2016 mais des échanges très réguliers	Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires de 36 réunions des CCAPEX (Avallon, Tonnerre, Auxerre et Sens).
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	5 réunions en 2016	Le secrétariat a assuré 5 sessions de formation à destination des travailleurs sociaux du Conseil Départemental (conseillères en économie sociale et familiale, assistantes sociales), ayant rassemblé 64 personnes.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	3 réunions en 2016  1 travailleur accueilli au sein du secrétariat	Le secrétariat a assuré 1 session de formation à destination de 9 bénévoles de l'UDAF.  Le secrétariat a assuré 2 sessions de formation à destination des collaborateurs de 2 associations de consommateurs, ayant rassemblé 7 personnes.  Le secrétariat a également accueilli une collaboratrice de ces associations pour une journée de travail auprès des agents en charge des dossiers de surendettement.
Établissements de crédit de la place	1 réunion en 2016	En novembre 2016, une présentation des modalités de traitement des dossiers de surendettement a été effectuée à destination des responsables locaux des principales banques.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	3 réunions en 2016	3 actions d'information ont été organisées en fin d'année 2016 au profit d'élèves et de personnels de l'Éducation Nationale.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Au cours de l'année 2016, 8 stages pratiques ont été organisés par le secrétariat au profit de 80 travailleurs sociaux.

B5  
J9

**PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES**  
**DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE**

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Détermination parfois difficile de la durée maximale restante dans le cadre d'un redépôt de dossier lorsque le plan ou les mesures n'ont été que partiellement respectées ;
- Coordination délicate entre la procédure collective et la procédure de surendettement (notamment dans le cas des dossiers déposés par les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire).

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Difficultés pour les surendettés ne bénéficiant pas d'un accompagnement social à fournir toutes les informations et documents nécessaires au traitement de leur dossier, puis à mettre en œuvre les mesures du plan ;
- Instabilité grandissante de la situation des débiteurs (déménagement, séparation, emploi précaire, ... etc.) compromettant la pérennité des mesures élaborées.

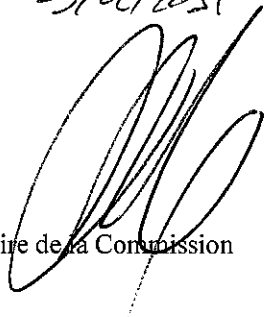
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Nécessité de suivre finement, avec le concours de la CCAPEX et en complément de l'outil informatique qui ne gère pas cet événement, les différentes demandes de suspension des expulsions locatives ;
- Absence systématique de réponses de certains créanciers lors de la phase de négociation amiable (téléphonie, assurances, sites internet de vente en ligne... etc).

Date :

13/02/2017

Secrétaire de la Commission



Président de la Commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2016<sup>2</sup>**

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>1404</b>	<b>1542</b>	<b>-8.95%</b>
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	274	330	
• dont proportion de redépôts	48%	47%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	9.50%	3.90%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	<b>1391</b>	<b>1456</b>	<b>-4.46%</b>
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	<b>1276</b>	<b>1375</b>	<b>-7.20%</b>
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	262	278	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	49%	51%	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	<b>129</b>	<b>98</b>	<b>31.63%</b>
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	<b>1297</b>	<b>1387</b>	<b>-6.49%</b>
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	481	440	9.32%
• vers une procédure de réaménagement de dettes	816	947	-13.83%
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	<b>492</b>	<b>417</b>	<b>17.99%</b>
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	461	394	17.01%
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	31	23	34.78%
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)</b>	<b>806</b>	<b>934</b>	<b>-13.70%</b>
Plans conventionnels conclus	194	196	-1.02%
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	97	93	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	21	29	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	128	129	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	35	29	

<sup>2</sup> France métropole et hors métropole

B5 J4

<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>612</b>	<b>738</b>	<b>-17.07%</b>
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	31	43	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	18	17	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	13	8	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	365	463	-21.17%
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	212	274	-22.63%
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)</b>	<b>132</b>	<b>160</b>	<b>-17.50%</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>-85.71%</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	<b>1560</b>	<b>1616</b>	<b>-3.47%</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>300%</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	<b>682</b>	<b>666</b>	<b>2.40%</b>

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

Année 2016	Données commission	Données region	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	12,63%	11,01%	10,87%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	31,73%	34,15%	36,05%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	12,44%	11,94%	10,74%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	15,83%	13,50%	12,26%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	23,40%	25,07%	25,56%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3,97%	4,32%	4,52%
Taux de solutions pérennes	76,19%	80,63%	82,04%

**ANNEXE N°2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ  
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Année 2016 - données de la commission de l'Yonne

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Commission de surendettement des particuliers de l'Yonne	Dettes financières	52 968,49	1119	5481	85,13%	47 335,56	87,76%	4,90
	Dont Autres dettes financières	901,60	676	885	1,45%	1 333,73	53,02%	1,31
	Dont Dettes financières consommation	21 970,09	1005	4029	35,31%	21 860,79	78,82%	4,01
	Dont Dettes financières immobilières	30 096,79	309	567	48,37%	97 400,63	24,24%	1,83
	Dettes de charges courantes	5 613,40	1084	5067	9,02%	5 178,41	85,02%	4,67
	Autres dettes	3 637,48	716	1421	5,85%	5 080,28	56,16%	1,98
	Endettement global	62 219,37	1275	11969	100,00%	48 799,51	100,00%	9,39

Année 2016 - données de la région BFC

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Dettes financières	298 584,24	7640	35847	78,58%	39 081,71	88,82%	4,69
	Dont Autres dettes financières	6 359,81	4674	6054	1,67%	1 360,68	54,34%	1,30
	Dont Dettes financières consommation	142 117,57	6849	28883	37,40%	20 750,12	79,62%	3,93
	Dont Dettes financières immobilières	150 106,87	1606	2910	39,51%	93 466,29	18,67%	1,81
	Dettes de charges courantes	40 809,14	7156	31271	10,74%	5 702,79	83,19%	4,37
	Autres dettes	40 569,03	5035	11563	10,68%	8 057,40	58,53%	2,30
	Endettement global	379 962,41	8602	78661	100,00%	44 171,40	100,00%	9,15